

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL,
SEANCE ORDINAIRE, DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2020**

Avant de procéder à la séance du conseil municipal, M Denis Chanteloup, Maire, fait mention :

- Le I de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prévoit, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, que « *aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, lorsque le lieu de réunion de l'organe délibérant ne permet pas d'assurer sa tenue dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider de réunir l'organe délibérant en tout lieu, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances* ».

- Le II de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prévoit, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, que « *aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique. Lorsqu'il est fait application du premier alinéa du présent II, il est fait mention de cette décision sur la convocation de l'organe délibérant* ».

Le jeudi 26 novembre 2020 à 18h00, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Marcel Jacques et à huis clos, sous la présidence de M. Denis Chanteloup, Maire,

Présents : Mme Elisabeth Burnouf, Mme Nelly Dugardin, M. Poussard Laurent, M. Serge Tirel, Adjoints au maire, M. Stéphane Simon, Mme Karine Chabeuf, M. Michel Bonnemains, Mme Annick Renaux, M. Samuel Fossey, Mme Céline Boullé, Mme Aline Lemettez, Mme Anne-Sylvie Prenat, M. Stéphane Regnault Conseillers Municipaux.

Absent : M. Gérald Lebretonchel et M. Michel Bonnemains

Procuration : M. Michel Bonnemain donne procuration à M. Laurent Poussard.

Secrétaire de séance : Mme. Anne-Sylvie Prenat

En préambule, M. le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal en date du 22 octobre 2020. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1 – Virements de crédits - Budget communal – DM n°4

Lors du vote du budget, le 05 mars 2020, le montant du Fond de Péréquation Intercommunal et Communal n'a pas été notifié, la somme de 5 000 € a donc été prévue.

Le montant du FPIC s'élève à ce jour s'élève à 7 863 € et dû par la commune à la communauté d'agglomération du Cotentin.

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2020-018 du conseil municipal en date du 05 mars 2020 approuvant le budget primitif communal,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L.1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget communal.

Virements de crédits – budget communal - DM 4 :

Fonctionnement dépenses – article 739223 Fond de péréquation intercommunal et communal. : - 2863 €

Fonctionnement dépenses – article 678 Autres charges exceptionnelles : + 2863€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'approuver la présente décision modificative.

2 – Contrat commerçant PLBS

La commune souhaite avoir recours à une empreinte de la carte bancaire pour les cautions du camping, des gîtes et des salles néanmoins la réglementation bancaire exclut de recourir à ce mode de paiement pour les cautions.

En revanche, il est possible de mettre en place un contrat commerçant d'acceptation des paiements par CB pour la location de biens ou de services, dit contrat commerçant PLBS.

Le dispositif en PLBS permet une opération de paiement par carte bancaire en 2 étapes :

- l'acceptation, lors de la location par le titulaire de la carte, d'être débitée à l'issue de la location. A cette occasion, l'opération de paiement est initialisée grâce à une pré-autorisation pour un montant estimé de la transaction ;
- lors de la restitution du bien ou à échéance de la prestation, au plus tard 30 jours calendaires à compter de la date de la transaction initiale, la transaction est finalisée pour le montant réel, inférieur ou égal au montant de la pré-autorisation.

Ces dispositions seront mentionnées obligatoirement dans le contrat de location signé par le locataire et les « frais » seront donc appliqués dans l'hypothèse où le bien serait restitué en mauvais état.

Le contrat PLBS devrait être passé pour chacune des régies : camping, gites et salles.

Suite à la passation des contrats commerçants PLBS nous devons procéder à l'installation et au paramétrage du logiciel via notre prestataire CAPSYS. Cette prestation est au tarif de 112€ ht.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** de souscrire trois contrats commerçants PLBS avec Direction Générales des Finances Publiques, un pour la régie du camping, un pour la régie des gîtes et un pour la régie des salles.

Aussi, pour cette mise en place à la régie des salles il faut ouvrir un compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT) auprès de la Direction Générales des Finances Publiques pour procéder à des encaissements par cartes bancaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'ouvrir un compte DFT auprès de la DGFIP pour la régie des salles.

3 – Contrat pour la maintenance de la chaudière des logements des écoles

La commune souhaite souscrire à un contrat de maintenance avec l'entreprise Fossey de Virandeville pour la chaudière de ces logements, intervenant depuis de nombreuses années déjà sur ce matériel. Ce nouveau contrat permettra de s'assurer d'une révision annuelle réglementaire pour la somme de 174€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** des présents de souscrire un contrat. M. Samuel Fossey ne prend pas part au vote.

4 – Réunions des commissions

La commission règlement intérieur du conseil municipal est prévue le 7 décembre à 18h.

La commission finances et tarifs 2021 est prévue le jeudi 10 décembre à 18h.

5 - Remise gracieuse des loyers de décembre

La commune loue des locaux commerciaux. La période pandémique affecte durement les artisans et les commerçants du fait de non travail.

L'instruction codificatrice de la comptabilité publique n°05-050-M0 du 13 Décembre 2005, dispose que *"le débiteur d'une créance locale régulièrement mise à sa charge peut présenter à la collectivité locale une demande de remise gracieuse en invoquant tout motif plaidant en sa faveur. Il appartient alors à l'assemblée délibérante de la collectivité locale, en raison de sa compétence budgétaire, de se prononcer sur cette demande, qu'elle peut rejeter ou admettre dans sa totalité ou partiellement"*.

Il s'agit de recouvrement de créances auxquelles la commune renonce sur présentation de justificatifs de contestation de la facturation de la part des usagers, ou sur certificats administratifs en cas d'erreurs manifestes des services.

Deux locataires sont concernés : Madame Viger et Madame Lecarpentier pour les loyers du mois de décembre et pour la somme de 185€ chacune.

Le conseil municipal décide à l'**unanimité** de sursoir aux paiements des loyers du mois de décembre 2020 pour les locaux précités.

6- Subvention exceptionnelle pour l'association Bécédaire

M. le Maire a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'association Bécédaire pour la somme de 250€ TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention à l'association Bécédaire pour la somme de 250€ TTC.

7- Convention d'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques

Pour rappel, la commune est adhérente au Syndicat Départemental D'Energies de la Manche (SDEM), celui-ci exerce la compétence définie à l'article L. 2224-37 du CGCT pour la création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques rechargeables ainsi que la mise

en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques rechargeables.

Nous avons reçu une convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques. Cette installation sera mise en place boulevard André Michel pour une durée de 10 ans. L'emplacement sera mis à disposition gracieusement par la commune au SDEM50.

Le conseil municipal, à **l'unanimité** autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques avec la SDEM50 ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

QUESTIONS DIVERSES :

8 - Pavillon bleu

Le dossier doit être envoyé avant le 1^{er} décembre. Celui-ci est en cours de finalisation et sera envoyé le 30 novembre 2020.

9 - Tempête de novembre et protection du littoral.

Un trou s'est formé par le ruissellement au niveau de la promenade maritime: L'idée est d'installer un « mur berlinois » et du remblai avec un regard pour évacuer les eaux pluviales.

La dernière tempête a malheureusement endommagé fortement le trait de côte entre le droit du centre Korian et ce jusqu'au niveau de l'école de surf. Une partie du sable qui avait été déposé pour la protection au Nord de la plage est reparti à la mer.

Néanmoins à l'endroit où des fascines avaient été disposées, la protection en sable est restée et s'est même renforcée.

Une visite sur place avec un représentant de la CAC du service GEMAPI et de l'entreprise Cuquemel s'est tenue dès le lendemain de la tempête pour la réalisation de différents devis afin de répondre à la réalisation des travaux nécessaires (à la fois pour les eaux de ruissellement mais également sur du réensablement). Il est également envisagé de remettre des fascines devant les enrochements à la suite de ceux déjà existants sur une longueur d'environ 100m face à l'école de surf.

Le budget 2021 sera étudié pour répondre à ce réel besoin de sauvegarder notre promenade maritime. Le conseil municipal ne manquera pas d'y revenir durant la mandature.

10 - Gestion des hébergements touristiques de la commune

Madame Burnouf adjointe au maire déléguée au tourisme informe que le 25 novembre 2020 s'est tenue une réunion d'informations avec la cabinet juridique DG Conseil, représenté par M. Gandon.

Il s'agissait de poser la question d'une meilleure gestion des équipements, c'est-à-dire plus professionnelle. Leur commercialisation via un gestionnaire privée pourrait être une solution pour accompagner au mieux la montée en qualité des équipements touristiques : le camping-caravaning municipal, le village de Clairefontaine des 15 gîtes et le centre d'hébergement des Tamaris. C'est surtout autour de ce bâtiment que la question se pose, la commune ayant une proposition de projet dans ce site. Le projet a été évoqué avec les premiers éléments fournis par le porteur de projet. DG Conseil a apporté son avis juridique et financier, dans le contexte touristique du Cotentin et avec les éléments liés à l'historique de l'équipement en lui-même.

Le débat engagé entre les personnes présentes a mené à un avis favorable émis par l'équipe municipale.

11 – Classement, labellisation et montée en qualité des gîtes

Les gîtes du village Clairefontaine sont labellisés mais pas encore classés auprès du ministère du tourisme. Une première visite permettant d'évaluer le travail restant à faire a été effectuée. Un état des lieux des différents gîtes est également en cours. Les travaux devraient être terminés en mars 2021.

Ces travaux concernent :

- La réalisation de terrasses et de clôtures entre chaque gîte,
- Un réaménagement des chambres,
- Le remplacement de mobiliers devenus obsolètes,
- Un changement d'une partie du mobilier des pièces à vivre est à prévoir pour harmoniser avec les cuisines qui viennent d'être refaites.

12 - Budget « Tourisme »

Suite à l'étude juridique réalisée au sujet des hébergements touristiques, il apparaît qu'il serait plus judicieux de les porter dans un seul et même budget « gestion des équipements touristiques ». Cela mènerait à réajuster les contrats des personnels travaillant sur ces sites.

Il s'agit d'envisager un budget commun gîte, camping et aire de camping-car.

Même si ce sujet n'était pas à l'ordre du jour du conseil, les élus se sont prononcés favorablement sur ce point. Le vote devant avoir lieu lors d'un prochain conseil municipal.

13 - Devenir du centre de rééducation fonctionnel

De prochaines réunions avec la direction de l'agglomération, notamment, sont prévues pour envisager le devenir du site même si la commune n'en est pas propriétaire. Il est cependant nécessaire de mobiliser le plus possible d'acteurs et d'être le plus informé possible de ce qu'il se passe autour du site. La société actuellement dans les lieux, et ce malgré plusieurs relances, ne semble pas enclin à informer la commune de son calendrier de départ. La nécessité de porter ce projet à plusieurs avec le soutien des collectivités se pose. La municipalité est clairement inquiète du devenir du site, devenir qui aura forcément un impact sur l'avenir économique de la commune.

14 - Evolution du camping-caravaning municipal

Afin de pouvoir envisager un réaménagement complet des parcelles du caravaning, c'est-à-dire d'engager des travaux importants dans les mois à venir, l'ensemble des propriétaires et résidents habituels du caravaning et du camping ont reçu un courrier afin de rappeler les grandes lignes du règlement intérieur en vigueur. Le règlement intérieur est depuis l'été dernier appliqué de façon beaucoup plus stricte. Cela a même mené à provoquer des départs définitifs du camping ainsi qu'à de nouvelles destructions de mobile home totalement obsolètes.

Le travail de réflexion se poursuit au sein du conseil municipal. Pour ce faire, les élus ont été informés, à travers l'intervention du cabinet DG Conseil (réunion du 25 novembre 2020), des différentes possibilités juridiques permettant de confier le camping municipal dans son ensemble à une société privée. Il faudra cependant continuer de traiter l'aspect social des résidents à l'année.

15 - Communication

Madame Elisabeth Burnouf adjointe déléguée à la communication informe que :

- Le projet de page Facebook est en cours d'avancement. Il sera étudié lors d'une prochaine commission communication pour être ensuite soumis à l'approbation du conseil municipal.

- Le projet d'évolution du bulletin municipal est en cours. Une graphiste va faire des propositions de maquette auprès de la commission. Il s'agit là de faire évoluer la publication annuelle vers un usage beaucoup plus pratique, toujours mettre en valeur les associations de la commune bien évidemment mais aussi le faire évoluer vers un « guide pratique » des services publics.
- La lettre trimestrielle du mois d'octobre 2020 sera distribuée dans le colis des repas des anciens. Pas de distribution dans les boîtes aux lettres de prévue. Elle est disponible sur le site internet de la commune. La prochaine lettre paraîtra en janvier 2021.
- Une réflexion sur la mise en place d'une application concernant la vie pratique et les informations de la commune est en cours.

16 – Etat des lieux de la voirie communale

Suite à l'état des lieux de la voirie réalisé par la commune, une demande travaux pour 2021 au service commun du pôle de proximité a été faite.

17 – Boulevard Deveaud.

Une réunion concernant le boulevard Deveaud sur la levée de réserve, avec l'apparition de prêles à travers le bitume boulevard Cornat a été faite. La commune engage un recours signalant que la réception n'est pas conforme aux attentes du départ. Une procédure va donc être lancée.

18 – Voie cycliste et places de parking.

La matérialisation d'une voie cycliste sur la rue en sens unique Jean Moulin ainsi que des places de parking sont validées par le conseil et seront tracées en au début de l'année 2021.

19 – Stationnement aux abords de l'école

Monsieur Tirel, adjoint délégué aux affaires scolaires indique que des problèmes de stationnement gênant la circulation sont constatés régulièrement le long de l'école aux heures de rentrée et de sortie des élèves. Un courrier a été remis aux familles afin d'y remédier.

20 --Visite de sécurité de salles communales

La visite de sécurité sur les salles du Temple et Marcel Jacques a été effectuée : Quelques dysfonctionnements électriques, de signalisation et d'alarme ont été constatés. Des devis de remise en conformité viennent d'être signés aux entreprises EGL et Sicli pour y remédier.

21 – Décorations de Noël.

Monsieur Laurent Poussard adjoint délégué aux travaux indique que les illuminations de Noël de la commune seront allumées le mardi 1^{er} décembre. Le conseil municipal réfléchit à l'acquisition de futures illuminations pour le boulevard Deveaud et le boulevard Cornat.

22 – Travaux

Monsieur Laurent Poussard adjoint délégué aux travaux informe que :

- La réalisation de l'escalier de l'école de surf est acté par la commune. Les travaux devraient débiter prochainement.

- Les poteaux cassés sur les boulevards Deveaud et Cornat seront remplacés en début d'année 2021. Un devis pour des bandes réfléchissantes a été demandé afin d'en ajouter sur certains poteaux ainsi que des gobelets verres au sol au niveau des écluses.
- Une réunion de chantier à la MAM a eu lieu le 24 novembre 2020 afin de coordonner les entreprises intervenant sur le chantier. La fin des travaux est prévue en début d'année 2021.
- Suite à l'état des lieux de la voirie réalisée par la commune, une demande de travaux pour 2021 au service commun du pôle de proximité a été faite.
- Un devis pour cinq bacs à marées a été demandé.
- De nombreux devis concernant les espaces verts en 2021 (remplacements et investissements) sont actuellement à l'étude.
- Des problèmes d'ensablement sur les cales Pithois et Hunter ont été identifiés. Des palissades à fixer sur des « U » sont envisagées avec des bastaings démontables à la saison estivale.

23 – Subvention

Dans le cadre du fond de concours, Monsieur le Maire informe qu'une subvention de la communauté d'agglomération (CAC) a été accordée pour la rénovation de l'éclairage public. La commune devra déboursier un reste à charge de 16 000€ sur les 100 000 € de travaux prévus.

24 – Restauration scolaire

Monsieur Tirel adjoint délégué aux affaires scolaires informe que la salle de restauration scolaire a subi une invasion inexplicquée de mouches au début de la quatrième semaine de novembre. Les enfants ont été relogés durant trois jours dans la salle du temple, le temps que la salle de restauration soit à nouveau disponible.

25 – Remise de dictionnaires

Monsieur le Maire et Monsieur Tirel adjoint délégué aux affaires scolaires indiquent que la remise des dictionnaires offerts par la commune aux élèves de CM2 se tiendra très prochainement.

26 – Fibre optique

Monsieur Tirel, adjoint au maire délégué au numérique indique que trois sociétés interviendront à la mairie pour l'installation de la fibre optique.

27 - Colis de fin d'année

Une date de distribution des colis pour les Aînés de la commune a été retenue à partir du samedi 12 décembre.

28 – Vœux de monsieur le Maire

En raison du contexte sanitaire, le conseil municipal se questionne sur le maintien des vœux publics de Monsieur le Maire pour la nouvelle année.

29 - Commission municipale.

Monsieur le Maire informe que la réunion de la commission concernant l'afflux estival avec les problématiques de stationnement et de partage de la plage initialement prévue au mois de novembre a été reportée en raison du contexte sanitaire.

30 – Cimetière

Le plan des emplacements du cimetière doit être refait. Il doit exister une version numérique.

31 – Application

Le conseil municipal réfléchit à la création d'une application de téléphone concernant la vie et les informations de la commune.

Séance levée à 21h04

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.